

UQTR



Université du Québec
à Trois-Rivières
Décanat des études

BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES

(PROGRAMME 7090)

Guide des stages

Stage III - intervention primaire ou secondaire



Département des langues modernes

Table des matières

Table des matières	2
3. Stage III : Intervention au primaire ou au secondaire	3
3.1. <i>Description</i>	3
3.2. <i>Chronologie et description des activités</i>	4
3.3. <i>Évaluation</i>	7
3.4. <i>Profil de sortie : compétences attendues</i>	8
ANNEXES.....	10
Annexe 1 : Grille d'évaluation à compléter par l'enseignant associé.....	11
Annexe 2 : Grille d'évaluation à compléter par le superviseur	20
Annexe 4 : Code de déontologie des stagiaires en enseignement	31
Annexe 5 : Éthique relative au lien de parenté.....	35

3. Stage III : Intervention au primaire ou au secondaire

3.1. Description

Le stage III *Intervention au primaire ou au secondaire* est celui au cours duquel un stagiaire est jumelé à un enseignant d'expérience pour l'accompagner dans les diverses activités reliées à sa tâche d'enseignant d'anglais langue seconde. Le stage *Intervention* permet ainsi au stagiaire de prendre contact avec la réalité scolaire à la fois comme observateur et responsable de la situation d'enseignement-apprentissage. En tant qu'observateur, le stagiaire acquiert une connaissance et une compréhension de l'organisation de l'école (le personnel, les règlements et les services) et de l'organisation de la vie de la classe (les relations enseignants-élèves, la gestion de la classe et la gestion de la discipline). En tant que responsable de l'enseignement-apprentissage, le stagiaire assume, sous la responsabilité de l'enseignant associé, la prise en charge des groupes, la gestion de classe ainsi que diverses tâches d'enseignement et d'évaluation. Enfin, et si l'occasion se présente, le stagiaire assiste à une rencontre de l'équipe-école, de l'équipe-niveau ou de l'équipe-matière, à une journée pédagogique, à une rencontre de parents ou encore à une activité syndicale.

Le stage III vise deux objectifs généraux, à savoir :

- s'initier aux différentes responsabilités inhérentes à l'enseignement des langues secondes;
- développer des compétences professionnelles propres à la profession enseignante.

Plus spécifiquement, c'est par l'observation, l'analyse et la participation à des activités reliées à la tâche de l'enseignant que le stagiaire approfondit sa connaissance des différents aspects de la pratique de l'enseignement des langues secondes et développe les habiletés nécessaires à la gestion de la classe.

La participation aux séminaires permet au stagiaire d'identifier les compétences qu'il devra développer (ses objectifs personnels). La rencontre individuelle lui permet de mieux voir ses capacités de planification à court et moyen terme.

Le stage met le stagiaire en situation de prise en charge progressive de groupes-classes. Cette prise en charge lui permet à la fois d'observer et d'assumer progressivement la responsabilité de l'enseignement, de connaître les caractéristiques des élèves, de voir l'effet de ces caractéristiques sur la situation d'enseignement-apprentissage ainsi que de s'initier à différentes responsabilités inhérentes à la tâche de l'enseignant spécialiste des langues secondes au primaire ou au secondaire. Enfin, une analyse réflexive basée sur l'observation et l'expérimentation du vécu scolaire en contexte réel permettra au stagiaire :

- de porter un regard sur l'action et d'y réfléchir à la lumière de ses observations, de ses expérimentations et des échanges réalisés avec l'enseignant associé, avec les autres enseignants qu'il lui sera donné de rencontrer ainsi qu'avec ses pairs étudiants;
- d'évaluer, tout au long du stage, ses propres interventions;
- de préciser ses représentations de la profession enseignante en fonction de ses attentes et de la réalité de classe expérimentée;
- d'éclairer sa décision de poursuivre le programme de formation dans lequel il s'est engagé.

Le stage *Intervention au primaire ou au secondaire* s'effectue à la cinquième (5^e) session du programme. Il est d'une durée de **six (6) semaines complètes et consécutives** durant lesquelles le stagiaire est présent à l'école **cinq (5) jours par semaine**. Les journées professionnelles et pédagogiques sont considérées comme des journées normales d'enseignement et la présence du stagiaire à l'école est obligatoire. À l'intérieur de ces six semaines, le stagiaire intervient de façon progressive auprès des élèves jusqu'à en arriver à une prise en charge des groupes-classes. Cette prise en charge est d'un **minimum de soixante (60) heures d'enseignement**. Le stagiaire planifie et réalise ses leçons sous la supervision de l'enseignant associé. Ce dernier demeure en tout temps le seul responsable de la classe.

En dehors des périodes d'observation, de préparation, d'enseignement et de correction, le stagiaire peut être invité à participer à des activités connexes (rencontres de parents, rencontres syndicales, projet éducatif, sortie éducative, etc.). Le cas échéant, le stagiaire est fortement encouragé à y participer.

Il est vivement déconseillé au stagiaire de s'engager dans des activités professionnelles ou autres qui risquent d'empiéter sur le temps et l'énergie dont il aura besoin pour planifier son enseignement et pour enseigner efficacement durant son stage. De plus, **le stagiaire ne peut faire de suppléance durant cette période, pas plus qu'il ne peut se faire rémunérer par une école ou une commission scolaire pour son stage.**

Le stagiaire qui éprouve des difficultés au début de son stage ou durant son stage doit en discuter rapidement avec l'enseignant associé et communiquer dans les plus brefs délais avec le superviseur du cours-stage, l'agent de stage ou le responsable pédagogique des stages.

Le stage III compte pour **cinq (5) crédits**.

Certains stagiaires pourront faire une partie ou la totalité de ce stage en espagnol, nonobstant la satisfaction des conditions et exigences en lien. Pour ce faire, l'enseignant associé concerné doit enseigner l'espagnol.

Les stages I et II ainsi que les cours DLA1017 et DLA1019 sont des **préalables** à ce stage.

3.2. Chronologie et description des activités

1. Un séminaire de préparation au stage, à l'Université

Ce premier séminaire permet au stagiaire d'élaborer son plan de stage et de préparer son carnet de route, d'identifier ses objectifs et ses attentes, d'en discuter avec le groupe, et d'amorcer la planification des activités qu'il aura à réaliser pendant ce stage.

Le séminaire permet aux stagiaires :

- d'élaborer leur plan de stage;
- d'identifier leurs objectifs et leurs attentes;
- d'amorcer la planification des activités qu'ils auront à effectuer pendant leur stage.

Lors de ce séminaire, le superviseur aborde les points suivants :

- les compétences professionnelles ciblées par le stage;
- la planification de leçons;
- le rapport de stage;
- l'évaluation du stagiaire;
- les principes d'éthique en enseignement.

2. Rencontre individuelle avec le superviseur : préparation au stage

La rencontre individuelle a pour objectif de vérifier l'habileté des stagiaires à planifier des leçons à court et moyen termes. En outre, cette rencontre permet de s'assurer du degré de préparation du stagiaire pour son stage et de vérifier la qualité de son dossier (feuille de route, objectifs personnels pour le stage, etc.).

3. Rencontre des stagiaires avec la direction de l'école et avec l'enseignant associé

Le stagiaire doit rencontrer la direction de l'école et l'enseignant associé avant le début de son stage. Cette rencontre se tient à l'école. La rencontre permet au stagiaire de faire connaissance avec les personnes du milieu scolaire dans lequel se déroulera le stage. Elle lui permet aussi de se présenter aux personnes du milieu scolaire responsables de son stage, de leur soumettre son plan de stage et de convenir de la planification et des modalités de réalisation du stage. Lors de cette rencontre, le stagiaire convient avec l'enseignant associé de la planification et des modalités de réalisation du stage. Ils abordent les points suivants :

- l'horaire des périodes d'enseignement;
- le moment où commencera la prise en charge progressive des groupes par le stagiaire;
- les tâches du stagiaire;
- les parties du programme à enseigner;
- le matériel disponible;
- les manuels utilisés;
- la conception et le pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage;
- la possibilité de concevoir et de piloter des outils d'évaluation;
- la nature des groupes qui seront rencontrés.

4. Réalisation du stage Intervention en milieu scolaire

Le stagiaire doit être présent à l'école à temps plein. Les **premières journées de stage (maximum 3)** sont consacrées à l'observation des pratiques de l'enseignant associé en classe. Le stagiaire prend ensuite progressivement en charge des groupes d'élèves. Cette prise en charge progressive doit couvrir un minimum de soixante (60) heures d'enseignement; elle demeure en tout temps sous la responsabilité de l'enseignant associé.

Pour toute activité de prise en charge, le stagiaire doit planifier à l'écrit ses situations d'enseignement-apprentissage selon les formats vus et pratiqués dans les cours DLA1017 ou DLA1019.

Le stagiaire doit aussi prévoir, sur une base quotidienne, des moments de réflexion critique sur le travail qu'il a effectué durant la journée. Le stagiaire doit consigner le fruit de ses réflexions afin d'en faire la synthèse dans son bilan de fin de stage.

Encadrement et supervision de l'enseignement du stagiaire

L'enseignant associé et le stagiaire doivent se rencontrer régulièrement afin de discuter de la planification telle que préparée par le stagiaire et afin de faire un retour sur les périodes d'enseignement assumées par celui-ci. Lors de ces rencontres, l'enseignant associé fait part au stagiaire des points forts et des points à améliorer dans son travail. Il doit faire un suivi rigoureux afin de pouvoir évaluer le développement des compétences professionnelles. À mi-stage, c'est-à-dire après trois (3) semaines de stage, l'enseignant associé doit remplir la grille d'observation et d'évaluation ([Annexe 1](#)). Il rencontre le stagiaire pour discuter de son évaluation et pour cibler des moyens qui l'aideraient à surmonter les difficultés qu'il pourrait avoir.

Le stagiaire reçoit la visite du superviseur de stage pour un minimum d'une période d'enseignement de l'anglais. Le stagiaire et le superviseur conviennent de la date de cette visite. Cette visite doit avoir lieu vers la fin du stage, et au plus tôt à la mi-stage c'est-à-dire au début de la quatrième (4^e) semaine de stage. Le stagiaire aura ainsi eu le temps de s'intégrer dans son milieu de stage et d'assumer la charge d'un certain nombre de périodes d'enseignement avant d'être évalué par le superviseur. Le superviseur utilise la grille d'évaluation à l'[Annexe 2](#) pour évaluer le stagiaire.

Dans le cas où le stagiaire désire recevoir la visite du superviseur en période d'espagnol, le stagiaire doit prendre une entente avec le superviseur de stage à cet effet. Dans le cas où le superviseur ne maîtrise pas l'espagnol, il ne peut superviser le stagiaire. Dans le cas contraire, la supervision d'une période d'espagnol est en sus de la première visite. Le superviseur de stage remplit la grille d'évaluation et rencontre le stagiaire pour discuter de sa performance et du développement de ses compétences professionnelles.

Le superviseur et l'enseignant associé sont des co-formateurs du stagiaire et travaillent en concertation afin d'assurer la meilleure formation possible à ce dernier. Ils se rencontrent afin de discuter du développement professionnel du stagiaire et afin de lui donner des rétroactions claires et non équivoques quant au développement de ses compétences professionnelles. Si l'enseignant associé et le superviseur sont d'avis que le stagiaire est en difficulté, une ou des visites de supervision supplémentaires seront effectuées. Le stagiaire et le superviseur conviennent de la date de cette deuxième visite.

5. Un séminaire concomitant au stage, à l'Université

Ce deuxième séminaire permet au stagiaire d'évaluer son plan de stage, de confirmer ou de réorienter ses objectifs et ses attentes, d'en discuter avec le groupe, et d'amorcer la planification des activités qu'il aura à réaliser pendant ce stage.

Ce deuxième séminaire, qui se situe en période de stage, permet aux stagiaires de :

- faire un retour et une mise au point sur les objectifs et attentes préalablement identifiés;
- réorienter, préciser ou confirmer les orientations initiales;
- échanger avec ses pairs son vécu subjectif et affectif.

Lors de ce séminaire, le superviseur aborde les points suivants :

- l'étude de cas et l'analyse réflexive comme outils de développement professionnel;
- les expériences de stage;
- les principes d'éthique en enseignement.

6. Séminaire de retour sur le stage, à l'Université

Le stage III se termine par un séminaire de retour. Il vise à soutenir le stagiaire dans le processus final d'auto-évaluation de son stage par le biais de questionnements, d'échanges et de rétroactions avec les pairs étudiants.

Ce troisième et dernier séminaire permet au stagiaire de :

- vérifier le niveau d'atteinte des objectifs mentionnés dans son plan de stage;
- identifier les apprentissages réalisés en stage;
- faire l'inventaire des activités connexes à l'enseignement auxquelles il a participé;
- échanger avec ses pairs son vécu subjectif et affectif;
- présenter aux pairs un élément du stage dont il est le plus fier;
- faire une analyse de la réalité observée et vécue à la lumière des expériences partagées avec les autres stagiaires;
- identifier les raisons justifiant la poursuite de sa formation.

3.3. Évaluation

L'évaluation du stagiaire tient compte des sources d'information suivantes; elle se répartie comme suit :

– Plan de stage et plans de leçons	10 %
– Évaluation de l'enseignant associé (Annexe 1)	25 %
– Évaluation du superviseur (Annexe 2)	25 %
– Rapport de stage (Annexe 3)	35 %
– Présentation synthèse du stage	5 %

Le rapport de fin de stage porte notamment sur les cinq éléments suivants :

- Analyse de l'expérience vécue avec l'enseignant associé (le stagiaire doit clairement identifier l'apport de l'enseignant associé à sa formation en se basant sur les échanges verbaux et sur les observations),
- Retour sur les objectifs de formation et dans quelle mesure ils ont été atteints,
- Liens entre la théorie et la pratique,
- Liens avec les stages précédents,
- Impact du stage sur sa formation;
- Identification des compétences ciblées pour le prochain stage.

Le rapport de stage est évalué par le superviseur de stage selon la grille d'évaluation à l'Annexe 3.

Notation

L'évaluation du stage II se fait par le biais des grilles d'évaluation élaborées pour ce stage et annexées au présent fascicule. Pour la notation, se référer à l'échelle référentielle dans la section *Balises communes*.

3.4. Profil de sortie : compétences attendues

Au terme de ce troisième stage, le stagiaire doit avoir démontré ses capacités. À cet effet, le stagiaire doit :

<ul style="list-style-type: none"> ✓ maîtriser les différents savoirs à enseigner; ✓ présenter les savoirs de façon à favoriser l'apprentissage chez les élèves; ✓ construire des liens avec la culture des élèves; ✓ manifester une compréhension critique de son cheminement culturel; ✓ manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner. 	 Compétence 1
<ul style="list-style-type: none"> ✓ agir comme un modèle d'expression orale et écrite dans les langues anglaise et française; ✓ utiliser un débit, une prononciation et une portée de voix appropriés; ✓ encourager les élèves à communiquer en anglais; ✓ repérer et corriger les erreurs des élèves; ✓ respecter les règles de la langue écrite (anglais ou français) dans toutes ses productions; ✓ communiquer ses idées de façon claire, constructive et respectueuse; ✓ communiquer ses idées en utilisant un vocabulaire précis. 	 Compétence 2
<ul style="list-style-type: none"> ✓ tenir compte des caractéristiques des élèves dans ses préparations (ex. : préalables, représentations, différences sociales, besoins, intérêts, ...); ✓ planifier des séquences d'enseignement et d'évaluation qui permettent la progression des apprentissages et l'intégration des différentes compétences; ✓ planifier des tâches ou des projets qui favorisent l'engagement cognitif des élèves; ✓ anticiper les difficultés des élèves et prévoir des activités pour y remédier; ✓ ajuster sa planification et ses outils suite à la rétroaction de l'enseignant associé. 	 Compétence 3
<ul style="list-style-type: none"> ✓ spécifier clairement aux élèves le cadre de travail (apprentissages visés, tâches, temps accordé, comportements attendus,...); ✓ donner des explications claires; ✓ mettre à la disposition des élèves des ressources utilisées dans la vie quotidienne ou provenant de la culture populaire, des médias, etc.; ✓ vérifier la compréhension des élèves en utilisant différentes techniques; ✓ valider et reformuler les réponses des élèves; ✓ guider et soutenir les élèves dans leurs apprentissages; ✓ détecter les problèmes de compréhension des élèves; ✓ varier ses stratégies pédagogiques et ses activités d'enseignement; ✓ susciter et maintenir l'intérêt et la participation de tous les élèves. 	 Compétence 4
<ul style="list-style-type: none"> ✓ identifier les forces et les difficultés des élèves; ✓ adapter son enseignement aux acquis et aux besoins des élèves suite aux résultats d'évaluation ✓ participer, avec l'enseignant associé, au processus d'évaluation (élaboration d'outils d'évaluation, corrections, bulletins, ...); ✓ évaluer, formativement, les apprentissages et l'évolution des compétences des élèves; ✓ informer, dans un langage simple et clair, les élèves de leurs résultats formatifs. 	 Compétence 5

<ul style="list-style-type: none"> ✓ s’informer sur et respecter le code de l’école et de la classe et des moyens pouvant être utilisés pour résoudre les problèmes; ✓ communiquer clairement aux élèves les comportements (scolaires et sociaux) attendus; ✓ faire preuve de constance et de cohérence dans l’application des exigences; ✓ adopter des stratégies pour prévenir l’émergence de comportements non appropriés; ✓ intervenir rapidement et efficacement lorsque des comportements non appropriés se manifestent. 	 Compétence 6
<ul style="list-style-type: none"> ✓ s’informer des besoins des élèves ciblés; ✓ favoriser l’intégration des élèves présentant des difficultés d’apprentissage; ✓ préparer des activités d’apprentissage adaptées. 	 Compétence 7
<ul style="list-style-type: none"> ✓ utiliser les TICs comme outil d’enseignement; ✓ aider les élèves à utiliser les TICs; ✓ proposer des activités ou du matériel TICs appropriées aux apprentissages et aux élèves. 	 Compétence 8
<ul style="list-style-type: none"> ✓ s’informer du ou des projets éducatifs de l’école; ✓ agir dans le respect du projet et de la mission de l’école; ✓ contacter et informer les parents; ✓ soutenir les élèves dans leur participation aux activités et aux projets de l’école. 	 Compétence 9
<ul style="list-style-type: none"> ✓ collaborer avec l’équipe pédagogique aux tâches reliées au développement ou à l’implantation du programme d’études ou de projets pédagogiques dans l’école; ✓ participer aux travaux des équipes pédagogiques intervenant auprès des mêmes élèves. 	 Compétence 10
<ul style="list-style-type: none"> ✓ manifester son désir d’apprendre la profession; ✓ se fixer des objectifs de développement personnels réalistes et identifier les moyens pour les atteindre; ✓ identifier ses forces et ses limites, ✓ mener une analyse réflexive régulière et rigoureuse sur des aspects précis de son expérience; ✓ discuter de ses choix pédagogiques et de sa pratique avec ses pairs et ses formateurs; ✓ manifester une attitude d’ouverture aux commentaires de ses pairs et de ses formateurs; ✓ ajuster ses interventions à la lumière des commentaires de ses formateurs. 	 Compétence 11
<ul style="list-style-type: none"> ✓ participer activement aux séminaires; ✓ respecter l’heure et adopter un habillement convenable; ✓ démontrer son plaisir de côtoyer les élèves; ✓ adopter une attitude appropriée dans ses rapports avec les élèves; ✓ adopter une attitude appropriée dans ses rapports avec ses pairs. ✓ respecter les règlements en vigueur à l’école; ✓ agir de manière responsable auprès des élèves; ✓ répondre de ses actions en fournissant des arguments fondés. 	 Compétence 12

ANNEXES

Annexe 1 : Grille d'évaluation à compléter par l'enseignant associé



BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (PROGRAMME 7090)

DLA1037 - STAGE III – INTERVENTION AU PRIMAIRE OU AU SECONDAIRE

Renseignements de base

Stagiaire : _____

Téléphone : _____

Niveau d'enseignement : _____

Courriel : _____@uqtr.ca

École : _____

Commission scolaire : _____

Enseignant(s) associé(s)

Nom, prénom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nom, prénom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Période du stage : du _____ au _____

Date de la supervision : _____

Informations complémentaires sur la ou les périodes supervisées (ex. : période, heure, multi-niveaux, ...)

Superviseur de stage : _____

Téléphone : 819-376-5011 ext. _____

Courriel : _____@uqtr.ca

Signature du superviseur de stage : _____

Grille de l'enseignant associé

DLA1037 - STAGE III – INTERVENTION AU PRIMAIRE OU AU SECONDAIRE

NOTES PRÉLIMINAIRES

Ce stage met l'emphase sur huit (8) compétences principales du référentiel de compétences professionnelles produit par le MELS (2004). Ces compétences sont :

- ✓ une approche culturelle des savoirs à enseigner;
- ✓ la qualité de la langue orale et écrite en anglais (et en français, s'il y a lieu);
- ✓ la conception de situations d'enseignement-apprentissage;
- ✓ le pilotage de situations d'enseignement-apprentissage;
- ✓ la planification, l'organisation et la supervision du mode de fonctionnement du groupe-classe;
- ✓ le travail en concertation avec l'équipe pédagogique;
- ✓ l'engagement dans une démarche individuelle et collective de développement personnel et professionnel;
- ✓ l'éthique et la responsabilisation dans l'exercice de la profession.

Il est à noter que les quatre (4) compétences secondaires suivantes ne sont pas évaluées de façon sommative; par contre, l'enseignant associé est invité à guider le/la stagiaire dans le développement de ces compétences et à les évaluer de façon formative, si l'occasion se présente.

- ✓ l'évaluation de la progression des apprentissages;
- ✓ l'adaptation des interventions aux besoins et caractéristiques des élèves;
- ✓ l'utilisation des technologies de l'information et des communications;
- ✓ la coopération avec l'équipe-école, les parents et les intervenants sociaux;

Chacune des compétences est accompagnée d'indicateurs (voir document *Balises communes* annexe 2) auxquels se réfère l'enseignant associé pour se prononcer sur le niveau d'atteinte des compétences par le stagiaire. Dans le cas où l'évaluation d'une compétence professionnelle s'avérerait impossible, il pourrait se révéler nécessaire de recourir à la cote N/A (ne s'applique pas)¹. Le recours à la cote N/A est strictement limité et réservé aux situations exceptionnelles. Dans de tels cas, l'enseignant associé veillera à ajuster la pondération en conséquence.

Il est recommandé d'utiliser cette grille tout le long du stage afin d'assurer un suivi constant auprès du stagiaire. Toutefois, **la grille doit nécessairement être remplie à deux moments au courant du stage** : à la mi-stage et à la fin du stage. L'évaluation de mi-stage doit se faire dans une perspective formative. Les notes accordées à la mi-stage ne seront pas considérées dans l'évaluation finale du stagiaire. Elles serviront d'indicateurs pour le stagiaire quant au développement de ses compétences professionnelles. La note finale au stage III sera basée sur les notes attribuées à la fin du stage.

Les attentes quant au niveau à atteindre dans le développement d'une compétence varient selon le nombre d'années de formation complétées par le stagiaire. L'enseignant associé est aussi fortement encouragé à émettre des commentaires en termes de points à maintenir et points à améliorer par rapport aux tâches accomplies par le stagiaire et par rapport aux compétences ciblées.

Une fois la grille remplie, l'enseignant associé l'achemine au responsable du cours-stage par la poste (UQTR, Département des langues modernes, C.P. 500, Trois-Rivières (Québec), G9A 5H7 ou, de préférence, par l'intermédiaire du stagiaire.

¹ Par exemple, il serait impensable d'évaluer les éléments 1 et 3 de la CP #8 – aide les élèves à utiliser les TICs et propose des activités d'apprentissage TIC – dans les milieux où le stagiaire n'a pas accès aux outils nécessaires.

L'ENSEIGNANT-PROFESSIONNEL

est

« *quelqu'un qui, en fonction d'un projet de formation explicité, tient compte, de manière délibérée, du plus grand nombre possible de paramètres de la situation de formation, les articule de manière critique à l'aide de théories personnelles ou collectives, envisage différentes possibilités de conduites et prend des décisions, met en œuvre ses décisions, vérifie l'adéquation de son action, la rajuste et l'adapte lorsque c'est nécessaire, tire des leçons de sa pratique* » (Donnay et Charlier, 1991).

ÉCHELLE DES NIVEAUX DE COMPÉTENCE

Notes :

1. Un stagiaire qui obtient moins de C pour une compétence est considéré comme ayant des difficultés importantes.
2. La cote est un repère qualitatif. Veuillez, si besoin est, utiliser le plus (+) ou le moins (-) pour qualifier le niveau de développement d'une compétence.
3. S.v.p., ajoutez dans la case adjacente à celle de la cote attribuée, tout commentaire, point fort ou point faible pouvant justifier et soutenir votre évaluation (voir grille évaluation page suivante). Au besoin, utilisez des pages supplémentaires.
4. Rappel : pour le profil détaillé des compétences et éléments de compétence attendus en fin de stage III, bien vouloir vous référer aux *Guide des stages - Stage III – Intervention au primaire ou secondaire*.

a	b	c	d	e
Marqué, assuré	Très bon	En voie d'acquisition, passable	Peu développé, faible	Très peu développé, niveau minimal non-atteint
<ul style="list-style-type: none"> • Prêt à passer au stage suivant • Atteint le niveau souhaité de façon remarquable 	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt à passer au stage suivant • Atteint le niveau souhaité sans faiblesses importantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt à passer au stage suivant • Manifeste quelques lacunes ou faiblesses évidentes 	<ul style="list-style-type: none"> • Manifeste une ou des difficultés notables • Difficultés sur le plan des attitudes et/ou des relations 	<ul style="list-style-type: none"> • Manifeste une ou des difficultés majeures • Lacunes majeures en termes d'attitude et de capacités relationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • N/A 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite (un peu) plus d'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite plus d'effort personnel et d'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite un travail personnel important 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite un travail personnel majeur et soutenu
<ul style="list-style-type: none"> • N/A 	<ul style="list-style-type: none"> • Bonifications procèdent du court terme, avec l'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> • Corrections relèvent du court terme 	<ul style="list-style-type: none"> • Corrections relèvent du moyen terme 	<ul style="list-style-type: none"> • Corrections relèvent du moyen ou long terme

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	
Fondements	
CP 1 : Être héritier, critique et interprète de savoirs et de culture	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
CP 2 : Communiquer correctement dans la langue d'enseignement (anglais) et de travail (français)	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
Acte d'enseigner	
CP 3 : Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
CP 4 : Piloter des situations d'enseignement-apprentissage	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	

CP 5 : Évaluer les apprentissages FORMATIF/NON ÉVALUÉ	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
CP 6 : Gérer la classe	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
Contextes social et scolaire	
CP 7 : Adapter ses interventions FORMATIF/NON ÉVALUÉ	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
CP 8 : Intégrer les TICs FORMATIF/NON ÉVALUÉ	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	

CP 9 : Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les partenaires FORMATIF/NON ÉVALUÉ	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
CP 10 : Travailler avec les membres de l'équipe pédagogique	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
Identité professionnelle	
CP 11 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
CP 12 : Agir de façon éthique et responsable	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	

APPRECIATION GLOBALE

Après 6 semaines de stage

Éléments à maintenir pour la continuité des stages et le développement professionnel :

Améliorations souhaitées ou objectifs de développement visés pour la poursuite des stages :

À COMPLÉTER PAR LE STAGIAIRE ET LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

Stagiaire

- J'ai pris connaissance de mon évaluation et j'ai reçu les explications appropriées.

 _____
Stagiaire Date

Commentaires :

Direction de l'école

- J'ai pris connaissance de l'évaluation du stagiaire.

 _____
Direction de l'école Date

Commentaires :

Annexe 2 : Grille d'évaluation à compléter par le superviseur



BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (PROGRAMME 7090)

DLA1037 - STAGE III – INTERVENTION AU PRIMAIRE OU AU SECONDAIRE

Renseignements de base

Stagiaire : _____

Téléphone : _____

Niveau d'enseignement: _____

Courriel : _____@uqtr.ca

École : _____

Commission scolaire : _____

Enseignant(s) associé(s)

Nom, prénom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nom, prénom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Période du stage : du _____ au _____

Date de la supervision : _____

Informations complémentaires sur la ou les périodes supervisées (ex. : période, heure, multi-niveaux, ...)

Superviseur de stage : _____

Téléphone : 819-376-5011 ext. _____

Courriel : _____@uqtr.ca

Signature du superviseur de stage : _____

Grille du superviseur

DLA1037 - STAGE III – INTERVENTION AU PRIMAIRE OU AU SECONDAIRE

NOTES PRÉLIMINAIRES

Ce stage met l'emphase sur les douze (12) compétences du référentiel de compétences professionnelles produit par le MELS (2004). L'évaluation du superviseur porte plus particulièrement sur huit (8) d'entre elles. Ces compétences sont :

- ✓ une approche culturelle des savoirs à enseigner;
- ✓ la qualité de la langue orale et écrite en anglais (et en français, s'il y a lieu);
- ✓ la conception de situations d'enseignement-apprentissage;
- ✓ le pilotage de situations d'enseignement-apprentissage;
- ✓ la planification, l'organisation et la supervision du mode de fonctionnement du groupe-classe;
- ✓ l'adaptation des interventions aux besoins et caractéristiques des élèves;
- ✓ l'engagement dans une démarche individuelle et collective de développement personnel et professionnel;
- ✓ l'éthique et la responsabilisation dans l'exercice de la profession.

Chacune des compétences est accompagnée d'indicateurs (voir document *Balises communes* annexe 2) auxquels se réfère le superviseur pour se prononcer sur le niveau d'atteinte des compétences par le stagiaire.

Il est recommandé d'utiliser cette grille afin d'assurer un suivi constant auprès du stagiaire. Les attentes quant au niveau à atteindre dans le développement d'une compétence varient selon le nombre d'années de formation complétées par le stagiaire (voir à cet effet le guide de stage). Le superviseur est fortement encouragé à émettre des commentaires en termes de points à maintenir et points à améliorer par rapport aux tâches accomplies par le stagiaire et par rapport aux compétences ciblées.

Une fois la grille remplie, le superviseur l'achemine au responsable du cours-stage par la poste ou, de préférence, par l'intermédiaire du stagiaire.

L'ENSEIGNANT-PROFESSIONNEL

est

« *quelqu'un qui, en fonction d'un projet de formation explicité, tient compte, de manière délibérée, du plus grand nombre possible de paramètres de la situation de formation, les articule de manière critique à l'aide de théories personnelles ou collectives, envisage différentes possibilités de conduites et prend des décisions, met en œuvre ses décisions, vérifie l'adéquation de son action, la rajuste et l'adapte lorsque c'est nécessaire, tire des leçons de sa pratique* » (Donnay et Charlier, 1991).

ÉCHELLE DES NIVEAUX DE COMPÉTENCE

Notes :

1. Un stagiaire qui obtient moins de C pour une compétence est considéré comme ayant des difficultés importantes.
2. La cote est un repère qualitatif. Veuillez, si besoin est, utiliser le plus (+) ou le moins (-) pour qualifier le niveau de développement d'une compétence.
3. S.v.p., ajoutez dans la case adjacente à celle de la cote attribuée, tout commentaire, point fort ou point faible pouvant justifier et soutenir votre évaluation (voir grille évaluation page suivante). Au besoin, utilisez des pages supplémentaires.
4. Rappel : pour le profil détaillé des compétences et éléments de compétence attendus en fin de stage III, bien vouloir vous référer aux *Guide des stages - Stage III – Intervention au primaire ou secondaire*.

a	b	c	d	e
Marqué, assuré	Très bon	En voie d'acquisition, passable	Peu développé, faible	Très peu développé, niveau minimal non-atteint
<ul style="list-style-type: none"> • Prêt à passer au stage suivant • Atteint le niveau souhaité de façon remarquable 	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt à passer au stage suivant • Atteint le niveau souhaité sans faiblesses importantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt à passer au stage suivant • Manifeste quelques lacunes ou faiblesses évidentes 	<ul style="list-style-type: none"> • Manifeste une ou des difficultés notables • Difficultés sur le plan des attitudes et/ou des relations 	<ul style="list-style-type: none"> • Manifeste une ou des difficultés majeures • Lacunes majeures en termes d'attitude et de capacités relationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • N/A 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite (un peu) plus d'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite plus d'effort personnel et d'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite un travail personnel important 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite un travail personnel majeur et soutenu
<ul style="list-style-type: none"> • N/A 	<ul style="list-style-type: none"> • Bonifications procèdent du court terme, avec l'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> • Corrections relèvent du court terme 	<ul style="list-style-type: none"> • Corrections relèvent du moyen terme 	<ul style="list-style-type: none"> • Corrections relèvent du moyen ou long terme

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	
Fondements	
CP 1 : Être héritier, critique et interprète de savoirs et de culture	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
CP 2 : Communiquer correctement dans la langue d'enseignement (anglais) et de travail (français)	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
Acte d'enseigner	
CP 3 : Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
CP 4 : Piloter des situations d'enseignement-apprentissage	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	

CP 6 : Gérer la classe	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
Identité professionnelle	
CP 11 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	
CP 12 : Agir de façon éthique et responsable	
Mi-stage	
a b c d e	
Fin du stage	
a b c d e	

APPRECIATION GLOBALE

Après 6 semaines de stage

Éléments à maintenir pour la continuité des stages et le développement professionnel :

Après 6 semaines de stage

Améliorations souhaitées ou objectifs de développement visés pour la poursuite des stages :

Rapportez ici les cotes de fin de stage pour chacune des compétences évaluées :

(Section réservée à l'UQTR)

Fondements	_____	_____	□	
	CP1	CP2		
Acte d'enseigner	_____	_____	_____	□
	CP3	CP4	CP6	
Identité professionnelle	_____	_____	□	
	CP11	CP12		

Considérant les observations et les évaluations réalisées, _____,
nom du stagiaire

Cochez les cases appropriées :

Rendement

- Produit un travail constant, intéressant, de façon assurée ou marquée;
- Produit un travail acceptable, nécessite un engagement supplémentaire pour atteindre un niveau assuré de rendement et d'efficacité en enseignement;
- Rencontre des difficultés dans plusieurs aspects de la tâche; ne donne pas un rendement suffisant.

Attitudes

- Démonstre les attitudes nécessaires pour devenir enseignant;
- Démonstre des attitudes minimales, gagnerait à travailler ses attitudes et/ou ses représentations professionnelles;
- Ne démontre pas les attitudes nécessaires pour devenir enseignant.

Rapport à l'enseignement et à l'élève

- Démonstre un intérêt assuré ou marqué pour l'enseignement et les élèves; possède une capacité assurée ou marquée d'entrer en relation avec les élèves.
- Démonstre suffisamment d'intérêt pour l'enseignement et les élèves; possède une capacité variable ou mitigée d'entrer en relation avec les élèves.
- Donne peu ou pas de signes d'intérêt pour l'enseignement et/ou les élèves; démontre des difficultés à entrer en relation avec les élèves.

Cote finale

À la lumière de mes observations et des évaluations réalisées, la cote finale du stagiaire pour son stage en enseignement des langues secondes correspond à :

A+ A A- B+ B B- C+ C C- D+ D E



Superviseur

Date

Annexe 3 : Grille d'évaluation du rapport de stage



BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (PROGRAMME 7090)

DLA1037 - STAGE III – INTERVENTION AU PRIMAIRE OU AU SECONDAIRE

PRACTICUM REPORT EVALUATION

NOTES PRÉLIMINAIRES

Le rapport de stage permet au stagiaire de réfléchir sur et d'apprendre de ses expériences de stages. À cet effet, le stagiaire communique, à l'écrit, la synthèse et l'évaluation des apprentissages réalisés en stage en prenant appui sur la description et l'analyse des observations recueillies et d'expériences vécues dans son milieu de stage eu égard aux 12 CP visées par le programme de formation. L'étudiant respecte les exigences de forme et de contenu du rapport ainsi que de qualité de la langue.

L'évaluation du rapport de stage III met l'emphase sur 3 compétences du référentiel de compétences professionnelles produit par le MELS (2004). Ces compétences sont :

- la qualité de la langue écrite en anglais (CP2);
- l'engagement dans une démarche individuelle et collective de développement personnel et professionnel (CP11);
- l'éthique et la responsabilisation (CP12).

Note : La CP 2 est prioritaire. Une attention particulière sera portée à l'expression des idées (cohérence, logique, argumentation, ...), à la forme (grammaire, orthographe, concordance, vocabulaire,...) et à l'utilisation exacte du lexique et des expressions connues et techniques reliées à son champ d'études.

EVALUATION CRITERIA

Clarity

Descriptions are clear. It is easy to identify what is being described
Text is easy to read; flow of ideas is smooth; transitions are easy to follow

Completeness

Answers are complete, with all essential elements included

Appropriateness, coherence and logic

Logical connections based on topic covered.
No contradictions

Reflection and understanding

Applies theory to practice
Shows evidence of reflection and understanding
Documents are referred to in informed and appropriate ways
Adopts a responsible and ethical attitude

Quality of language

Grammar, syntax, vocabulary, sentence structure ...



**BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES
(PROGRAMME 7090)**

DLA1037 - STAGE III – INTERVENTION AU PRIMAIRE OU AU SECONDAIRE

PRACTICUM REPORT EVALUATION

Student name:

School:

Chargé du cours stage :

Final mark (letter):

Comments:

Practicum Report Evaluation Grid

Completeness and organisation of required elements	/5
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Required elements ➤ Clear organisation: table of contents, clearly laid out and labelled sections ➤ Style (MLA or APA) 	
Description and analysis of milieu	/5
Clarity Completeness Reflection and understanding Responsible and ethical attitude	
Lesson Plan Implementation	/15
Clarity Completeness Coherence Responsible and ethical attitude	
Significant Episodes	/20
Clarity Completeness Coherence, appropriateness, logic Quality of reflection and understanding of documents referred to Responsible and ethical attitude	
Evaluation of practicum and professional development	/20
Clarity Completeness Coherence, appropriateness, logic Quality of reflection and understanding of documents referred to Responsible and ethical attitude	
Conclusion	/5
Clarity Completeness Appropriateness, logic Responsible and ethical attitude	
Quality of language (-0.5/mistake)	/30
Grammar, syntax, exactness of vocabulary, sentence structure ... Mistake count:	

TOTAL :

/100

Annexe 4 : Code de déontologie des stagiaires en enseignement



Bureau des ressources de la formation pratique des maîtres

Code de déontologie des stagiaires en enseignement

PRÉAMBULE

Le stagiaire en enseignement, tout comme l'enseignant en exercice, accomplit un travail d'influence dans le développement intégral des élèves et l'émergence des valeurs qui les guideront. **Il représente un modèle tant pour les élèves que pour la société dont il doit refléter les valeurs de par ses gestes, ses paroles et son attitude tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institution.**

Tout comme l'enseignant en exercice, le stagiaire a une responsabilité morale et professionnelle envers les élèves, les collègues de travail, les parents, les institutions d'éducation et la société. Il doit donc agir dans le respect des principes fondamentaux d'équité, de confidentialité et de solidarité, et accomplir les devoirs explicités dans le présent code.

1. Devoirs envers les élèves

Le stagiaire doit :

- Accueillir les élèves et éviter toute forme de discrimination à leur égard fondée notamment sur la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale, la religion, la langue, le sexe, l'orientation sexuelle, la condition sociale, la grossesse, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.
- Créer et mettre en place les conditions psychopédagogiques et didactiques favorables à l'apprentissage et à la réussite des élèves.
- S'assurer du caractère professionnel de ses relations et de ses interventions, lesquelles doivent être limitées au lieu de stage et se faire en groupe ou en présence d'autres adultes.
- Agir avec justesse et compréhension dans le respect de la dignité et l'intégrité des élèves.
- Aider les élèves à développer des comportements en accord avec les valeurs de l'école visant notamment la construction d'un monde plus démocratique, pacifique, écologique et solidaire.
- Signaler à l'enseignant associé ou à l'autorité responsable de l'institution tout cas potentiel d'abus sexuel, physique et psychologique.
- Maintenir confidentiels tous les renseignements recueillis sur les élèves.

- Obtenir les autorisations écrites de l'élève et du parent ou du détenteur de l'autorité parentale selon la procédure en vigueur dans l'institution avant de procéder à toute forme d'enregistrement d'une intervention auprès des élèves.
- Employer, lorsque nécessaire, les documents, renseignements ou données nominatives obtenus uniquement dans le cadre de son stage et remettre au superviseur universitaire tout enregistrement fait ou obtenu qui met en jeu les élèves.

2. *Devoirs envers les parents, détenteurs d'autorité parentale*

Le stagiaire doit :

- Être à l'écoute des parents ou détenteurs de l'autorité parentale et donner des conseils d'un point de vue professionnel dans l'intérêt de l'élève.
- Reconnaître le droit des parents à la consultation par le biais des moyens reconnus sur le bien-être et les progrès de l'élève.
- Informer les parents ou le détenteur de l'autorité parentale de l'enseignement donné et du suivi scolaire de l'élève.
- Respecter la vie privée de la famille et traiter les renseignements recueillis de façon confidentielle.
- Faire preuve d'ouverture, de respect et de courtoisie dans ses relations et communications avec les parents.

3. *Devoirs envers les collègues de travail et la profession*

Le stagiaire doit :

- Respecter la vision d'enseignement et les compétences de l'enseignant associé et des intervenants de l'institution.
- Chercher et proposer une collaboration avec l'enseignant associé, les autres intervenants de l'institution et les différents partenaires.
- S'ouvrir aux points de vue des autres collègues et les respecter.
- Favoriser des relations harmonieuses avec les collègues.
- Obtenir le consentement écrit des collègues avant de conserver ou d'utiliser leur matériel.
- Avoir des comportements, des attitudes et des propos, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institution, qui préservent la crédibilité, l'image et les valeurs de la profession enseignante et du système d'éducation.

4. *Devoirs envers les institutions d'éducation* ²

Le stagiaire doit :

- Respecter les règlements, politiques, objectifs et valeurs des institutions et travailler à les appliquer.
- Respecter les responsabilités, les modalités et le rôle décrits dans le guide de stage.
- Respecter le code de vie (tenue vestimentaire, horaire, etc.) en vigueur dans l'établissement d'enseignement qui l'accueille.
- Respecter les règles collectives de bonne conduite et du bon ordre à l'intérieur et à l'extérieur de la classe ou de l'école; et travailler à instaurer un climat de respect propice à l'étude et à la communication.
- Utiliser un langage oral et écrit de qualité, que ce soit dans son enseignement ou dans tout autre contexte de communication avec les personnes œuvrant dans les institutions.
- Respecter la confidentialité de tout rapport ou document institutionnel.
- S'abstenir de diffuser auprès des élèves, du personnel de l'école ou du personnel de l'université, des informations pouvant porter préjudice à une ou plusieurs institutions ou aux personnes et ressources y œuvrant.
- Respecter les biens des institutions et ne pas les utiliser à son profit ou à son usage personnel.
- S'abstenir de toute sollicitation directe ou indirecte, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des institutions, de faveurs, services ou avantages pour lui ou pour une autre personne.
- Présenter, à la demande des autorités pédagogiques, les méthodes, les outils et les orientations psychopédagogiques et didactiques sur lesquels il fonde ses activités d'enseignement.
- Collaborer avec les autorités des institutions.

² Par institutions d'éducation, nous entendons les écoles, les commissions scolaires, l'université d'attache, et plus largement les autres universités et le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports (MELS).

5. *Devoirs envers la société*

Le stagiaire doit :

- Favoriser le respect des droits humains et des libertés fondamentales.
- Promouvoir les valeurs de la société démocratique, notamment le respect de l'autre, la liberté, l'égalité, l'intégrité, le travail et la recherche de la vérité.
- Favoriser les activités qui développent un esprit communautaire et un sentiment d'appartenance à la collectivité.
- Présenter, par ses paroles et ses gestes, une image de respect des lois et règlements qui protègent le bien-être des élèves, de leur famille et la communauté.

Juin 2006

Annexe 5 : Éthique relative au lien de parenté

Éthique relative au lien de parenté

La ou le stagiaire reconnaît que pour assurer le plus d'objectivité possible dans la relation entre l'enseignante ou enseignant associé et la ou le stagiaire, aucun jumelage ne doit se faire s'il existe un lien privilégié (de parenté ou autre) entre les deux. On entend par lien de parenté, toute personne qui serait la ou le conjoint de fait du stagiaire, le père, la mère, le frère, la sœur, l'oncle, la tante, le conjoint de fait qui cohabite avec le père ou la mère de la ou du stagiaire, ainsi que les enfants dudit conjoint de fait. Pour la même raison, aucun jumelage ne doit se faire s'il existe un tel lien privilégié entre la ou le stagiaire et un membre de la direction de l'école, sauf si la ou le stagiaire est en mesure de démontrer qu'un tel lien n'est pas préjudiciable en raison, par exemple, de la taille de l'école, de l'absence de rapports hiérarchiques entre le membre de la direction et l'enseignante ou enseignant associé, etc.

La ou le stagiaire s'engage à :

Porter à la connaissance de son agente ou agent de stage tout lien privilégié susceptible d'entacher l'objectivité de sa relation avec son enseignante ou enseignant associé ou avec la direction de l'école où le stage est effectué.